



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL VILLE DE CHARENTON LE PONT 2021-2024



## Projet Educatif Territorial de Charenton-le-Pont

**Collectivité territoriale :** Mairie de Charenton-le-Pont

**Nom du référent :** Géraldine LAVITRY - UNVOAS

**Fonction :** Directrice du Pôle Famille

**Adresse :** 48, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont

**Téléphone :** 01 46 76 47 80

**Adresse électronique :** [glavitry@charenton.fr](mailto:glavitry@charenton.fr)

**Durée du PEDT :** La volonté municipale est de renouveler le PEDT 2018-2021 sur une nouvelle période de trois années scolaires (2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024).

### Edito

*La Municipalité de Charenton-le-Pont porte une attention particulière au temps libre de l'enfant. En effet, les parents sont concernés par ce thème dès l'entrée à l'école maternelle et la ville souhaite naturellement répondre à leurs attentes et à l'épanouissement de leurs enfants sur les créneaux scolaires et périscolaires.*

*Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est l'expression d'une démarche volontaire de la Ville de Charenton-le-Pont afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. L'équipe municipale souhaite organiser ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.*

*Nous avons à cœur de renouveler ce cadre partenarial avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.*

*L'offre éducative ainsi enrichie du Plan Mercredi grâce au retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018 ouvre de nouvelles perspectives de coopération avec, notamment, l'obtention récent du titre « Ville Amie des Enfants » et du label « Ma Commune aime lire et faire lire ».*

**Sylvain DROUVILLÉ**

Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et à l'Education

**Hervé GICQUEL**

Maire de Charenton  
Vice-Président du Conseil Départemental

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	4
PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT .....	6
PREAMBULE .....	7
I. ETAT DES LIEUX .....	11
1. Les moyens mis en œuvre sur le plan scolaire .....	11
2. Les moyens mis en œuvre sur le plan périscolaire et extrascolaire .....	17
II. MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES .....	25
1. Mode d’inscription aux activités .....	25
2. Tarification .....	25
3. Information des familles : « <i>Mon Espace Ch@renton</i> ».....	26
PRESENTATION DU PEDT .....	28
I. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT .....	29
II. PRESENTATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021 .....	33
1. Les évolutions envisagées .....	33
2. L’articulation du PEDT avec les dispositifs existants .....	41
3. Les partenaires et ressources mobilisés .....	42
4. La structure de pilotage du projet .....	43
III. EVALUATION DU PEDT .....	45

## INTRODUCTION

Charenton-le-Pont compte 30 255 habitants (*INSEE, Populations légales au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021*). Elle est en baisse de -1.52% par rapport au recensement de 2010. Elle s'étend sur 1,9 km<sup>2</sup> (l'une des plus petites communes du Val-de-Marne) et est entièrement urbanisée (16 244 hab./km<sup>2</sup>, l'une des densités les plus élevées du département et parmi les plus hautes de la petite couronne parisienne).

La population Charentonnaise reste encore majoritairement familiale (36.3 % de ménages composés de familles avec enfants). Alors que le nombre de ménages avec 1 enfant se stabilise, les ménages avec 2 et 3 enfants sont en légère baisse comparativement au recensement précédent. Les familles monoparentales représentent 25.1 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.

Nous avons comptabilisé 445 naissances en 2019 (*Données Etat Civil, 2019*). Ce chiffre est stable depuis une dizaine d'années. En revanche le taux de natalité est en légère baisse (15.8 % contre 16.4 % en 2016).

La population Charentonnaise est à la fois jeune et en cours de vieillissement. Elle est composée de 23.7 % de moins de 20 ans et 20.6 % de 60 ans et plus (en augmentation).

Dans le secteur de l'emploi, Charenton-le-Pont se caractérise encore par un fort taux de cadres et professions intellectuelles supérieures (41.7 % parmi les actifs de 15-64 ans), 13% d'employés et seulement 3.9 % d'ouvriers. Les retraités représentent 19.7 % de la population active (en augmentation, ce qui correspond au vieillissement constaté).

Les salariés de 15 ans et plus en contrat précaire représentent 11.3 % de la population active (emplois aidés, stages, CDD, intérim).

Le taux de chômage est en baisse (passage de 8.2 % à 7.4 %) et reste donc nettement inférieur à celui du Val de Marne (12 %). Cependant 9% de la population fiscale vit au-dessous du seuil de pauvreté (*Données CAF, 2019*).

Située à l'Est de Paris, Charenton-le-Pont est limitrophe avec les villes suivantes : Paris, Saint-Maurice, Ivry-sur Seine, Alfortville, Maisons-Alfort.

Sa situation est attractive grâce à sa proximité avec Paris, sa desserte en transports en commun et sa proximité avec le bois de Vincennes.

La ville est constituée en quartiers qui se distinguent de la façon suivante :

- Au Nord des emprises ferroviaires :

**Valmy** majoritairement constitué d'habitats récents (1 groupe scolaire Maternelle/Élémentaire Valmy).

**Le plateau de Gravelle** organisé le long du bois caractérisé par un habitat résidentiel de très bonne qualité

**Conflans** comportant de l'habitat collectif dense, libre et social, majoritairement récent (maternelle Conflans)

**Le Centre ancien**, dont la fonction résidentielle est importante avec un habitat traditionnel dense de grande qualité, des commerces et le marché qui en font un lieu de vie où la mixité est forte. Il rassemble autour de la place A. Briand (2 écoles élémentaires A. Briand A et B), l'école maternelle des 4 vents et l'école élémentaire Anatole France.

**L'Ilot du Pont** quartier limitrophe avec Saint-Maurice qui présente à la fois un habitat ancien et des logements neufs (de nouveaux logements ont été construits).

- Au Sud des emprises ferroviaires :

**Le quartier des carrières** s'étend le long de l'autoroute A4 avec un habitat collectif de type social (maternelle la Cerisaie, lycée R. Schuman).

**Pasteur Saint Pierre** dont l'évolution résidentielle au nord a su intégrer une qualité du cadre de vie (collège la Cerisaie, élémentaire Pasteur, maternelle champ des Alouettes et école/collège/lycée privé Notre Dame des Missions).

**Bercy** de formation récente, rassemble des logements, des services et des activités économiques en lien avec le centre commercial Bercy 2 ainsi que des entreprises et des équipements (école élémentaire Desnos, école maternelle Port aux Lions, espace municipal jeunesse).

Ce quartier fait l'objet d'une transformation urbaine grâce à la signature d'un Contrat d'intérêt National (CIN) en 2016 suivi d'une consultation (IMGP, *Inventons la Métropole du Grand Paris*) en 2018 et la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en 2020.

Ce projet urbain d'envergure prévoit, de 2021-2022 jusqu'en 2030, des commerces et des bureaux (15 000 nouveaux emplois pouvant être accueillis), du logement social et en accession, des résidences spécialisées pour les étudiants et les seniors, des équipements scolaires (crèche, groupe scolaire maternelle/élémentaire de 17 classes) et une offre de transports collectifs renforcée. Une concertation publique visant à associer les habitants et les personnes concernées à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, s'est tenue entre le 30 août et le 28 septembre 2021. Ce projet vise également à désenclaver un quartier à ce jour fracturé par de nombreuses infrastructures (autoroute A4, boulevard périphérique, faisceau SNCF...) et à proposer des liaisons douces et à échelle humaine (transports en commun, piéton, vélo). La reconquête des berges sera engagée, par la construction d'une passerelle surplombant l'axe de transit routier.

## PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

**Territoire concerné :** l'ensemble de la commune de Charenton-le-Pont

**Public concerné :** les enfants de maternelle et d'élémentaire

**Ecoles publiques :** 2238 élèves (2427 élèves indiqués dans le PEDT 2018-2021 et 2441 élèves dans le PEDT 2015-2018)

- **841** enfants en maternelle à la rentrée 2021, soit une répartition par niveau suivante : 291 PS, 288 MS et 262 GS.
- **1397** enfants en élémentaire à la rentrée 2021, soit une répartition par niveau suivante : 286 CP, 281 CE1, 254 CE2, 271 CM1, 282 CM2 et 23 ULIS (classes intégration)

---

### Ecoles maternelles

---

<b>Conflans</b>	30 rue de Conflans
<b>Valmy</b>	2 rue de Valmy
<b>Port aux Lions</b>	4 bis rue du Port aux Lions
<b>4 vents</b>	26 rue Gabriel Péri
<b>Cerisaie</b>	4 bis rue de la Cerisaie
<b>Champ des Alouettes</b>	9 rue de l'Archevêché

---

---

### Ecoles élémentaires

---

<b>Briand A</b>	2 place Aristide Briand
<b>Briand B</b>	2 place Aristide Briand
<b>Anatole France</b>	8 avenue Anatole France
<b>Desnos</b>	1 rue Robert Grenet
<b>Pasteur</b>	1 rue Jean Moulin
<b>Valmy</b>	1 rue de Valmy

---

**Ecole privée :** 447 élèves Charentonnais scolarisés à Notre Dame des Missions (332 élèves indiqués dans le PEDT 2018-2021) :

- **167** enfants en maternelle
- **280** enfants en élémentaire

---

### Notre Dame des Missions

---

<b>Ecole maternelle et élémentaire</b>	4 rue du Président Kennedy/96 rue de Paris
--	--

---

**PREAMBULE : Depuis mars 2020, une période de « gestion de crise » marquée par un contexte sanitaire inédit**

Dès mars 2020, le Pôle Famille (services Enfance et Education) a dû faire face au premier confinement lié à l'épidémie de COVID-19, touchant la population en grand nombre et ayant entraîné la fermeture des écoles de façon brutale et inédite.

Ce contexte a été source d'inquiétude pour les familles, de rupture des apprentissages pour les enfants et d'adaptation permanente pour la communauté éducative dans son ensemble.

Ce contexte inédit qui s'est ensuite inscrit dans la durée, a bousculé nos pratiques, au gré des annonces gouvernementales et des protocoles sanitaires (Education nationale, SDJES).

- ***L'instauration d'un service minimum d'accueil (SMA) pour les enfants des personnels prioritaires dès le 18 mars 2020***

Quelques jours après l'annonce du gouvernement de la fermeture des écoles et de tous les commerces (sauf ceux qualifiés d'indispensables), la Ville de Charenton-Le-Pont a mis en place un service minimum pour les enfants des personnels qualifiés de prioritaires à la gestion de la crise. En lien avec l'Inspecteur de l'Education nationale de circonscription, deux écoles ont été ouvertes pour assurer ce SMA gratuit (temps scolaire et périscolaire) : l'école élémentaire Briand et l'école maternelle Conflans. Le service Enfance et le service Education ont recensé leur personnel volontaire pour encadrer ces enfants (Chaque jour environ 6 agents comprenant ATSEM, animateurs et gardien en maternelle et 8 en élémentaire notamment du personnel d'animation et un gardien ont assuré cet accueil).

En mars, 126 enfants ont été accueillis avec une moyenne journalière de 5 enfants en maternelle et 10 à 20 en élémentaire. En mai, environ 170 enfants ont été accueillis avec une moyenne journalière de 20 à 30 enfants en maternelle et en élémentaire.

L'annonce de réouverture progressive des écoles en mai a amené la Municipalité à adopter une ouverture officielle le 18 mai.

- ***Une reprise progressive de l'activité gérée en concertation Ville/Education Nationale***

Dès début mai, une réunion en visioconférence avec les directeurs d'écoles et les directeurs d'accueils de loisirs a été organisée par le Pôle Famille afin de préparer la réouverture des écoles prévu le 18 mai.

Un plan de réouverture a donc été accompagné par le Pôle Famille aux côtés de chaque équipe, venue préparer la rentrée des enfants sur site conformément au protocole sanitaire (marquages au sol, signalétique des flux entrée/sortie, protocole de nettoyage...) en lien avec les services municipaux.

Des marquages au sol ont été réalisés devant et au sein de chaque école, les aires de jeux et mobiliers condamnés. Le personnel (gardiens et personnel d'animation) a été sensibilisé au nettoyage renforcé et aux gestes barrières conformément au protocole sanitaire. Un communiqué a été envoyé le 7 mai à toutes les familles informant de cette rentrée progressive des enfants des personnels « prioritaires » dont la liste a été élargie.

Le 18 mai, des rentrées échelonnées ont été proposées dans chacune des écoles, dans un contexte serein, avec des équipes préparées.

La principale difficulté de la Municipalité a été de faire face à une incompréhension massive des familles sur les critères d'accueil des élèves sur temps scolaire, et ce jusqu'à mi-juin. De nombreux courriers de mécontentement nous sont parvenus et nous ont amenés à répondre au coup par coup, avec le sentiment que la situation n'était pas totalement maîtrisée et appliquée de manière identique partout.

- ***Un dispositif d'accueil temporaire, « 2S/2C », mis en place en urgence pour accueillir les enfants non prioritaires***

Début juin, les services municipaux (culturels et sportifs) ont travaillé en étroite collaboration avec le Pôle Famille afin de répondre à l'appel à projet « 2S /2C Sport, Santé, Culture et Civisme », visant à assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19.

Une convention a été établie entre la Mairie de Charenton- le-Pont et la Directrice académique des services de l'Education Nationale du Val-de-Marne afin de percevoir une subvention à hauteur de 110 euros par groupe de 14 enfants.

Le dispositif a ensuite été adopté en conseil Municipal et a fait l'objet d'une délibération.

Un mailing spécifique a été envoyé à des familles fléchées par les directeurs d'école et en parallèle, un questionnaire en ligne a été publié sur le site internet de la Ville.

Du 15 au 19 juin (veille de l'annonce gouvernementale réinstaurant la scolarisation massive de tous les élèves), la Ville a proposé un accueil gratuit sur temps scolaire en priorité pour les élèves scolarisés du CP au CM2 qui n'ont pas été accueillis dans leur école. Différents équipements de la Ville ont ouvert leur porte spécifiquement (Art et Liberté, Conservatoire, Atelier Pierre Soulages, Service de Médiation prévention, Service des sports). Du personnel communal (intervenants sportifs et culturels, animateurs diplômés BAFA) a été déployé pour encadrer des activités culturelles, sportives et éducatives. Une quarantaine d'enfants a participé au dispositif. Les enfants majoritairement accueillis provenaient de l'école Valmy (65%) et Briand (15%) et étaient de niveau scolaire CE1/CE2/CM1.

La Ville de Charenton-Le-Pont a perçu 1200 € de l'académie pour la mise en œuvre de ce dispositif sur une période très courte (4 jours).

Un communiqué a été adressé aux familles le 18 juin, indiquant la réception du nouveau protocole sanitaire « allégé » et la confirmation officielle de l'accueil généralisé de tous les élèves dans les écoles maternelles et élémentaires le 22 juin.

Par conséquent, le dispositif d'accueil temporaire, dit 2S2C, mis en place par la ville, depuis le 15 juin, pour les élèves en élémentaire non accueillis à l'école a été supprimé.

Le 22 juin les écoles ont réouvert leur porte afin de finir une année scolaire interrompue par le confinement. Les enfants ont ainsi pu retrouver avec beaucoup de plaisir le chemin de l'école.

- ***Un guide pour les familles en concertation avec l'Education Nationale à la rentrée 2020/2021***

La rentrée 2020/2021 a été une période marquée par le port du masque obligatoire pour les enfants dès le CP. En octobre, du personnel de la petite enfance s'est déplacé dans les écoles pour apporter son expertise relative à l'application des gestes barrières auprès des enfants et ont pu répondre aux questions du personnel d'animation.

Dès fin octobre, un second confinement marque l'année scolaire avec l'instauration d'un couvre-feu et la fermeture de nouveaux commerces et équipements. Les écoles restent quant à elles ouvertes.

La restauration scolaire et périscolaire, interrompue par une période très contraignante (repas froids, puis restriction de service) a pu reprendre son fonctionnement normal.

Les activités sportives sur temps scolaire n'ont pu, quant à elle, reprendre en intérieur (gymnases fermés). Les ateliers bleus proposés aux enfants de 16h30 à 18h ont été bousculés dans leur organisation s'agissant de ces activités sportives. Les clubs sportifs ont réadapté leur séance et proposé l'activité en extérieur (escrime, volley).

La Ville a connu des fermetures de classes. Pour chaque fermeture de classe, la Municipalité a décidé de communiquer aux familles sur l'impact concernant le périscolaire et la désinfection des locaux, organisée en lien avec une entreprise spécialisée.

Parallèlement, dès le signalement d'un cas détecté sur le temps périscolaire, un protocole d'information a été mis en place avec l'ARS et le médecin du travail.

Un dépliant Ville-Education Nationale, co-élaboré avec l'Inspection de l'Education Nationale intitulé « *Information Ville-Education nationale à l'attention des familles Charentonnaises sur les protocoles concernant la Covid-19* » a été diffusé aux familles sur *Mon Espace Charenton* et sur le site Internet de la Ville. Ce dépliant avait pour objectif de porter à la connaissance des familles la procédure relative à la suspicion de cas ou à la situation de cas avéré de COVID-19, en temps scolaire et/ou périscolaire. Une procédure en cas d'alerte de cas durant le week-end a également été indiquée dans le dépliant, en lien avec la permanence de l'Hôtel de Ville.

- ***Une souplesse administrative (suspension des réservations en ligne aux activités péri et extrascolaires)***

Les classes de découverte et les séjours n'ont pu être réalisés durant toute cette période. Le service Enfance a ainsi procédé au remboursement de ces activités.

Enfin les réservations en ligne ont été suspendues pendant la réouverture progressive des écoles, à la rentrée 2020-2021 et pendant le second confinement, afin de faciliter les démarches administratives des familles.

- ***Une ouverture des accueils de loisirs plus large pour pouvoir répondre au protocole***

Afin de répondre au mieux aux exigences du protocole sanitaire des Accueils de Mineurs, imposé par le SDJES, la Municipalité a décidé d'ouvrir plusieurs écoles maternelles et

élémentaires (au-delà des capacités d'accueil) durant les périodes extrascolaires (été, toussaint et Noël 2020, hiver et été 2021).

Cette souplesse a permis aux équipes d'animation de bien fonctionner, d'organiser leur groupe par tranche d'âge dans le respect du non brassage et de nettoyage renforcé, grâce au renfort des équipes placés en fermeture de service (personnel des gymnases).

# I. ETAT DES LIEUX

Au cœur de ses préoccupations depuis de nombreuses années, la politique éducative de la Ville dans ses écoles publiques se caractérise par la volonté de **proposer une offre pédagogique et péri-éducative variée** favorisant le développement, l'épanouissement mais également la réussite éducative des jeunes Charentonnais.

## 1 – Les moyens mis en œuvre sur le plan scolaire

### a) Les ATSEM en maternelle

Consciente des enjeux majeurs que représente l'école maternelle pour les jeunes enfants en termes d'apprentissage du langage, de la vie en collectivité, la ville poursuit son effort financier de doter les 6 écoles maternelles d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par classe, et ce malgré la crise sanitaire qui a également impacté les collectivités territoriales. L'effectif actuel est de 34 agents titulaires du concours ou du CAP petite enfance. Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. L'ATSEM participe à part entière à la communauté éducative.

L'ATSEM est également chargé de l'encadrement des très jeunes enfants durant le temps du repas. A ce titre, il prend également en charge l'animation d'ateliers proposés chaque jour aux enfants.

La charte des ATSEM est en cours de réactualisation pour répondre au nouveau calcul du temps de travail basé sur 1607 heures.

Cette charte permet d'harmoniser l'organisation de leur travail au sein de chaque école et de préciser leur rôle et leur positionnement.

### b) Le numérique à l'école : état des lieux et perspectives

La Ville s'est engagée à développer la place du numérique dans les écoles en partenariat avec l'Education Nationale. Une convention pour le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) a été signée en 2016 avec l'Inspection Académique précisant les conditions de mise en place des moyens matériels et humains à la bonne réussite du projet d'informatisation (soit 7 classes mobiles équipées de tablettes SGOOL au cours de l'année 2017).

Les écoles sont dotées de 241 postes informatiques pour les élèves et de 44 TNI, répartis principalement dans les écoles élémentaires. La ville a équipé à la rentrée 2020 toutes les écoles de 11 nouveaux copieurs et a poursuivi, chaque année, le renouvellement des ordinateurs en fond de classe en élémentaire.

Force est de constater que les classes mobiles ont peu fonctionné hormis dans trois écoles, en raison d'un manque d'appétence et de formation à l'utilisation des tablettes et également en raison de l'évolution du matériel informatique qui ne correspond plus aux besoins. Seulement trois licences SGOOL ont été renouvelés (sur 7).

Une analyse croisée Ville/Education Nationale est prévue dans ce nouveau PEDT, afin d'évaluer les besoins réels des enseignants et de leurs élèves et affiner les dotations.

### **c) Les classes de découverte**

Sur la base du volontariat, les enseignants déposent courant mars, un projet de classe de découverte étudié en lien étroit avec le conseiller pédagogique qui en valide le contenu et participe au choix du prestataire dans le cadre des marchés publics.

Les départs prévus au printemps 2020 et en 2021 ont été suspendus en raison de la crise sanitaire et reportés à 2022.

17 classes découverte sont prévues en 2022, autour de l'écocitoyenneté, la découverte du patrimoine naturel et culturel, la voile et le poney.

### **d) Les actions artistiques et culturelles en temps scolaire**

La Ville poursuit la mise à disposition **des musiciens intervenants** (Dumistes) dans toutes les écoles. Ils travaillent en lien avec les équipes pédagogiques afin de développer chez l'enfant la créativité sonore et la culture musicale. Un projet pédagogique est réalisé avec chaque enseignant et validé par l'Inspection.

Au nombre de 7, ils sont tous titulaires de la fonction publique et interviennent en maternelle auprès des élèves de grande section sur un cycle de 15 séances et en élémentaire, à raison d'une heure par semaine soit 67 h par semaine au total. Pour les écoles situées à proximité, ces séances se déroulent au sein même du conservatoire de musique afin d'accueillir les enfants dans un équipement plus adapté à l'enseignement musical.

La qualité de leur prestation est particulièrement appréciée des familles, notamment lors des spectacles au théâtre ou dans les écoles qui concluent le travail réalisé sur toute l'année.

Le travail mené en collaboration avec le Conservatoire se poursuit chaque année afin d'affiner les bilans croisés des projets d'actions musicales et les pré-projets de l'année suivante. Des rencontres se sont déroulées avec les équipes enseignantes, le Conservatoire et le Pôle Famille dans toutes les écoles élémentaires.

Le Parcours Musical du Conservatoire proposé aux élèves comprend :

- La visite guidée du Conservatoire avec la découverte des instruments de musique,
- Des répétitions publiques aux heures musicales et un concert scolaire au T2R ;
- Des interventions en classe présence des Dumistes, selon le projet souhaité par l'enseignant(e) : en maternelle, des interventions hebdomadaires semestrielles et en élémentaire, des interventions hebdomadaires annuelles.

Un autre « *Parcours Culturel* » a été proposé aux élèves en 2019/2020, porté par quelques enseignants et les médiathèques. Ce projet porte sur la découverte des institutions culturelles telles que les médiathèques, les archives, la médiathèque de l'Architecture implantée à Charenton, le Conservatoire, l'Espace Art et Liberté, et le Théâtre. 2 classes de CM1, 1 classe de CM1-CM2 et 1 classe de CM2 ont pu ainsi participer à ce projet transversal entre plusieurs

acteurs culturels, au service des écoles élémentaires. Il n'a pu être reconduit en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Sur le plan culturel, l'**Espace Art et Liberté** (lieu d'exposition) continue à développer chez l'enfant, le sens de l'observation, le questionnement mais également la prise de parole, l'éveil de curiosité, le goût pour l'art. Pendant le deuxième confinement (en octobre 2020), l'équipe d'Art et Liberté s'est déplacée dans les écoles afin de proposer des ateliers pratiques aux enfants sur temps scolaire. 332 élèves d'élémentaire et 206 de maternelle ont pu ainsi découvrir de nouvelles œuvres autour des thèmes : « Portraits célèbres », « Art et sport » et ont pu pratiquer le modelage en atelier pratique.

Les Médiathèques ont reçu du public en 2019 - 2020, jusqu'à leur fermeture en raison de la crise sanitaire. Avant le confinement, 40 créneaux en élémentaire et 24 en maternelle ont été utilisés par les enseignants pour les visites à la Médiathèque de Bercy et 78 créneaux en élémentaire et 48 en maternelle à la Médiathèque des Quais.

En 2020-2021, les créneaux ont été suspendus pendant le deuxième confinement et jusqu'à la rentrée 2021-2022. Les médiathécaires sont passées dans toutes les écoles en septembre afin de présenter leur programme d'animations axé sur de la recherche documentaire, la découverte d'auteurs jeunesse, l'art contemporain, la découverte des métiers du livre, la lecture d'albums et le conte.

Depuis 2017/2018, la Ville propose également aux élèves de maternelles et d'élémentaire du public et du privé **des spectacles au Théâtre des 2 Rives**. Cette programmation a été très appréciée et nous a conduit à la renouveler. Elle a proposé plusieurs spectacles aux maternelles et aux élémentaires pour un coût par enfant et par spectacle de 5 €. La programmation est axée sur la danse, le théâtre, la musique, les marionnettes.

Le Théâtre a été impacté par la crise sanitaire car sa réouverture ne s'est faite jusqu'en septembre 2021. Les spectacles scolaires et périscolaires ont donc été reportés à fin novembre 2021 et en 2022.

#### e) Les actions sportives en temps scolaire

Les écoles bénéficient d'une mise à disposition des équipements permettant aux élèves de pratiquer des activités physiques dans un lieu adapté avec leurs enseignants ou avec des intervenants sportifs.

En effet, dans le cadre d'un partenariat avec trois associations sportives (Charenton tennis de table, le cercle d'escrime Henri IV et le club de Volley), la ville permet aux classes de CE2-CM1 et CM2 de disposer de 8 séances de **tennis de table**, aux classes de CM1 et CM2, 10 séances d'**escrime** et aux classes de CE1, 8 séances de **volley**.

Ces séances ont également été suspendues pendant le premier confinement et réadapté pendant le second confinement : le volley et le tennis de table.

3 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) ont permis à tous les élèves de niveau CM2 de pratiquer la natation, dans le cadre de « l'Attestation Savoir Nager ». En raison de travaux relatifs à la rénovation de la piscine qui s'étend jusqu'en 2022, un partenariat a été mis en place avec la Ville de Maisons Alfort afin d'utiliser sa piscine.

En septembre 2021, le service des sports a participé à l'opération « *Bouge avec ta classe* » pour tous les CM2. 305 élèves ont pu pratiquer différentes disciplines sportives (boxe, aikido, foot, basket, gymnastique, cirque, capoeira...) en après-midi, sur une durée de 45 mns, durant la semaine du 20 au 24 septembre 2021.

Cette initiative a ainsi permis aux clubs sportifs affaiblis par la crise sanitaire, de se faire connaître auprès du jeune public et de leurs familles.

#### **f) Des initiatives en lien avec la sécurité routière et piétonne**

La ville de Charenton-le-Pont a reçu récemment **le label 2021 « Ville prudente »** pour son engagement en faveur de la prévention et de la sécurité routière.

L'initiation à la **sécurité routière** sous la forme du **permis piéton** pour les élèves de CE2 ou du **permis vélo** pour ceux de CM1 a pour vocation de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue et les inciter à prendre en main leur propre sécurité. En partenariat avec la Police Municipale et Nationale, les enseignants prennent en charge cette formation sanctionnée par un examen et la remise d'un permis.

En 2019-2020, 262 élèves de CE2 ont participé au permis piéton et 273 élèves de CM1 au permis vélo. En 2020-2021, 289 CM2 et 289 CM1 ont participé.

**La volonté de la Municipalité pour les prochaines années est de rentrer dans le dispositif « *Savoir rouler à vélo* » en ciblant les élèves de CM1, en lien avec l'Education Nationale, afin de renforcer l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.**

Parallèlement **des sensibilisations sur la circulation en trottinette** seront proposées par les agents de la Police Municipale aux élèves de CM2.

#### **g) Des initiatives en lien avec le Développement Durable**

L'initiation à **l'environnement**, aux petits gestes du quotidien qui peuvent changer la vie de la planète, est une mission dévolue à l'ensemble de la communauté éducative.

Sur le temps de restauration, la mise en place du tri des bio- déchets et de récupérateurs de pain en septembre 2017 dans les écoles élémentaires puis en mars 2018 dans les écoles maternelles ainsi que la livraison de composteurs dans la majorité des écoles permettent aux enfants d'être sensibilisés aux questions liées au gaspillage alimentaire et au recyclage des bio- déchets.

A ce jour, six écoles maternelles ont installé des composteurs, une école élémentaire est en attente et 2 écoles bénéficient d'un récupérateur d'eau de pluie (4 sont en attente d'une installation). Ces initiatives participent à la volonté de répondre aux exigences des cahiers des charges du label « E3D » auxquelles certaines de ces écoles participent.

Enfin des jardins potagers ont peu à peu émergé dans les cours d'écoles (5 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires). Un guide de bonnes pratiques sur le jardinage « adapté » a été présenté en 2020 aux directeurs d'écoles et d'accueils de loisirs, par le service Nature et Jardins.

Il est prévu en 2022 un plan de formation pour les enseignants volontaires autour de « la nature en ville » rythmée par des balades en ville pour découvrir la biodiversité locale.

En 2019-2020, 3 classes de CM2 ont expérimenté, avec le Territoire Paris Est Marne et Bois et Ecophylle, Air Paris, Bruit Paris, l'ALEC-MVE, un « **Défi Mobilité** » qui a été suspendu en raison de la COVID-19, après 5 séances de travail. Une cartographie de Charenton favorisant la mobilité douce devait être définie. Un livret de valorisation a pu être réalisé par les enfants malgré le confinement à la place de la cartographie.

#### **h) Des initiatives en lien avec la citoyenneté : le Parcours Citoyen**

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, **le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République** et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Il fait pleinement partie du PEDT en s'inscrivant dans l'un de ses axes.

Le parcours citoyen initié en septembre 2017, se décline sous la forme d'une offre de base comprenant la visite de la Mairie commentée et à l'issue de laquelle un livre intitulé « *A la découverte de ta commune* » est remis à chaque élève, l'incitation à participer aux commémorations des 8 mai et 11 novembre, à la visite de la Fondation Charles de Gaulle, à la visite de la Garde Républicaine avec qui un partenariat a été tissé depuis 2019, à un concert citoyen de la Préfecture de Police via l'Orchestre des Gardiens de la Paix ainsi qu'à la visite de la maison des anciens combattants.

En 2018-2019, 249 élèves de CM2 ont participé au Parcours Citoyen. Les élèves ont pu découvrir, au choix, la Garde Républicaine, l'Hôtel de Ville, le Sénat, l'Assemblée Nationale et la maison des combattants. 301 élèves de CE2 se sont vus remettre en fin d'année scolaire un diplôme « Permis Piéton » par les élus et la Police Municipale et 272 élèves de CM1, le « Permis Vélo ».

En 2019-2020 et 2020-2021, ces activités ont été pour la plupart interrompues hormis les l'Hôtel de Ville début mars (210 élèves de CM2), deux visites à la garde républicaine (2 classes) et trois visites à la fondation Charles de Gaulle (3 classes). A la fin de l'année scolaire 2021, le Permis Piéton et Vélo a pu être déployé pour 8 classes de CE2 et 8 classes de CM1.

Cette année 2021-2022 fait place à une réouverture des sites et une réduction des contraintes de déplacement des groupes d'enfants. Le partenariat est également à réimpulser auprès des sites d'accueil. Les écoles se réinscrivent peu à peu à ce type d'événements et de sorties, soumis néanmoins à la condition de présenter un Pass sanitaire valide.

2 classes se sont inscrites au concert citoyen qui se déroulera en décembre 2021 au Théâtre par l'Orchestre des Gardiens de la Paix.

**L'équipe municipale prévoit, dans le cadre du *Plan Vélo*, de participer au programme "*Savoir Rouler à Vélo*", destiné aux enfants de 6 à 11 ans, visant à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Cette action du Permis vélo serait ainsi étendue aux autres niveaux de classe.**

## - Des actions de prévention sur temps scolaire

La Municipalité a privilégié depuis plusieurs années des actions de prévention dans les écoles, par la mise à disposition des animateurs rattachés au service municipal jeunesse. Ces animateurs sont formés aux outils de prévention et interviennent dans le premier et le second degré dans les classes volontaires.

Ces sensibilisations ont toujours porté sur les thèmes suivants :

- Les risques domestiques, destinés aux élèves de Moyennes et Grandes Sections de maternelle

Cette action de sensibilisation a pour but de sensibiliser les enfants aux risques domestiques, les informer des risques encourus au domicile et leur permettre d'identifier des situations à risques afin qu'ils puissent se protéger et éviter l'accident domestique.

- Les jeux dangereux, destinés aux élèves de CE1

Cette action a pour but d'apprendre à se respecter, à respecter son corps, à connaître les limites dans le jeu, apprendre à se mettre à la place de l'autre, favoriser l'expression de ses émotions, apprendre à gérer ses propres émotions et prévenir des risques liés à la pratique des jeux dangereux.

- Le cyberharcèlement, pour les élèves de CM2.

Cette action d'une durée de 60 mns, a pour but de sensibiliser les élèves aux dangers des réseaux sociaux avant qu'ils ne les utilisent de manière trop fréquente, parler des bonnes pratiques sur internet, identifier les conduites à risque et savoir quoi faire en cas de cyber harcèlement : personnes ressources, lois et démarches, dispositifs. Le corps de l'animation se fait avec des scénettes écrites par les animateurs traitant du cyber harcèlement. Après chaque scénette un temps d'échange est consacré avec les élèves afin de les sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux. Les animateurs finissent par des recommandations sur les dangers du net. Une brochure sur le cyber harcèlement est distribuée à la fin afin de sensibiliser les parents.

En 2018-2019, 14 classes de Moyens-Grands ont participé aux Risques Domestiques. 10 classes de CE1 ont participé aux Jeux Dangereux et 12 classes de CM2 au cyberharcèlement.

En 2019-2020, 18 classes de Moyens-Grands ont participé aux Risques Domestiques en janvier 2020. Les actions relatives aux jeux dangereux et au cyberharcèlement ont été suspendues en raison de la crise sanitaire.

En 2020-2021, 14 classes de Moyens-Grands ont participé aux Risques Domestiques. 12 classes de CE1 ont participé aux Jeux Dangereux et 11 classes de CM2 au cyberharcèlement.

Cette année 2021-2022 laisse place à de nouvelles actions de prévention sur le harcèlement scolaire et à la formation, grâce à l'obtention du titre de la Ville à « Ville Amie des Enfants » en partenariat avec l'UNICEF.

## j) Des actions de prévention sur le handicap

Depuis l'année 2019, la Municipalité propose à des classes de CM1-CM2 d'accueillir l'association « Objectifs Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation » (ODAAS) autour d'ateliers théoriques et pratiques sur le handicap (témoignages de personnes handicapées, actions d'handisport, bilans et échanges avec les participants).

En 2019, 8 classes de CM1 ont participé à ces ateliers. En 2020, 5 classes ont pu participer avant le confinement. En 2021, l'action a été suspendue. Cette année 2021-2022, 12 classes se

sont inscrites aux ateliers de l'ODAAS qui se sont déroulées en septembre-octobre dans les écoles et 11 classes ont réellement participé (1 classe a été fermée pour raison COVID). Le retour de ces ateliers est très positif tant sur la qualité des échanges entre les intervenants et les enfants que sur l'impact de ces ateliers sur les représentations du handicap par les enfants, qui au fil de la rencontre, évoluent.

## 2 – Les moyens mis en œuvre sur le plan périscolaire et extra-scolaire pour les 3-11 ans

### a) **La journée type scolaire et périscolaire à la rentrée 2021**

#### ✓ **8h - 8h30 : Accueil du matin**

Il est gratuit pour les familles.

Les enfants sont accueillis au sein de chaque école dans les locaux de l'accueil de loisirs et dans la cour. L'encadrement est effectué essentiellement par du personnel d'animation avec la participation de quelques enseignants.

Temps durant lequel des supports d'activités (jeux de société, de construction, livres...) sont mis à disposition des enfants leur permettant de jouer et d'être acteur de leur temps libre.

Ce temps n'est pas déclaré au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

✓ **8h20 - 8h30 : ces 10 minutes d'accueil** sont placées sous la responsabilité des enseignants. En maternelle, il s'effectue dans les classes et les ATSEM y participent ainsi que quelques animateurs.

✓ **8h30 - 11h30 : temps d'enseignement**

✓ **11h30-13h30 : pause méridienne**

Elle comprend le repas et un temps d'activité pour les enfants avant ou après le déjeuner. Elle est encadrée par du personnel d'animation auquel s'ajoutent les ATSEM en maternelle.

Les activités telles que jeux collectifs, jeux de construction, jeux de société, lecture, ateliers dessin, expression corporelle, football... sont proposées aux enfants. Les écoles élémentaires situées à proximité des équipements sportifs peuvent bénéficier des installations.

La restauration s'effectue sous la forme d'un self-service en élémentaire et au sein de 2 maternelles pour les enfants de moyenne et grande section (pour les autres services à table).

L'offre de restauration, renouvelée en juillet 2021, présente 30% minimum de produits issus d'agriculture biologique (à terme, d'ici 2024, 50%), de provenance locale (40% de produits locaux minimum) et labellisés. Le pain et les viennoiseries servis le midi et au goûter sont livrés par deux boulangers de Charenton. Par ailleurs, conçus par des diététiciens, les menus proposés sont répartis sur 4 plats. Outre le renforcement de la qualité de cette offre, les animations (petit déjeuner équilibré, menus à thème, sensibilisation au tri des bio déchets développés en élémentaire en septembre 2017 et en maternelle en mars 2018) permettent d'éduquer l'enfant au goût et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire et de 2 adultes par classe en maternelle, permettant de positionner un encadrant à chaque table pour les petits et moyens, avec la mission particulière de leur apprendre le plaisir de manger. **Le directeur de l'accueil loisirs n'est pas compris dans ce taux d'encadrement.**

A chaque rentrée scolaire les directeurs d'accueils de loisirs réunissent les équipes Animateurs/ATSEMS des accueils maternels afin de présenter les attentes en matière d'accompagnement des enfants sur le temps méridien (accompagnement des enfants au goût, à la sieste, proposition de jeux adaptés aux maternels sur le temps méridien...) et préparer le projet pédagogique et les projets d'activités sur ce temps.

Les plus jeunes déjeunent au premier service et sont conduits au dortoir sitôt le repas terminé.

**La proportion moyenne d'enfants déjeunant à la restauration scolaire** passe de 1775 en 2018 (681 en maternelle soit 73.9 % des élèves scolarisés et 1094 en élémentaire soit 76. 2 % des élèves scolarisés) à 1615 enfants (596 enfants en maternelle soit 70 % des élèves scolarisés et 1019 enfants en élémentaire soit 73 % des élèves scolarisés).

Temps actuellement déclarés au SDJES.

Activité facturée aux familles en fonction du nombre de jours de présence sur la base du quotient familial.

✓ **13h30 - 16h30 : temps d'enseignement**

✓ **16h30-18h30: accueil du soir**

L'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire (selon le cadre définit par le PEDT), **le directeur de l'accueil loisirs n'étant pas compris dans ce taux d'encadrement.**

Ces temps sont déclarés au SDJES.

Ces activités sont facturées aux familles en fonction du nombre de jours de fréquentation et sur la base du quotient familial.

### **En maternelle :**

Après un temps de goûter fourni par la Ville, l'équipe d'animation propose aux enfants des activités structurées encadrées par des animateurs telles que des jeux collectifs, des ateliers de travaux manuels, la lecture de contes ou bien encore des activités libres (lego, dinette, coloriage, jeux libres dans la cour). Les propositions s'adaptent à la capacité des enfants sur une fin de journée.

Le départ échelonné des enfants s'effectue à partir de 17h30.

**La proportion moyenne d'enfants inscrits à l'accueil du soir en maternelle** passe d'un effectif moyen journalier de 441 enfants de maternelle en 2018 (soit 45.6 % des élèves scolarisés) à 340 enfants (soit 40 % des élèves scolarisés en maternelle).

### **En élémentaire :**

✓ 16h30 – 18h00 :

- Un **accompagnement méthodologique** est proposé aux enfants afin qu'ils fassent leur travail scolaire. Les enfants ayant fini peuvent être récupérés dès 17h30 (principalement les CP-CE1). L'encadrement est essentiellement effectué par des enseignants, sur la base d'un intervenant pour 12 enfants.

L'effectif moyen journalier est passé de de 428 élèves en 2018 (soit 29.8 % des élèves scolarisés) à **416 enfants en septembre 2021 (soit le même pourcentage de fréquentation, 29.8 % des élèves scolarisés)**.

- Les mardis ou vendredis, les enfants peuvent pratiquer les « *Ateliers Bleus* », des activités sportives, culturelles et artistiques. Elles sont encadrées par des intervenants spécialisés issus du tissu associatif local (8 associations), 4 intervenants extérieurs, 15 animateurs et 3 éducateurs sportifs (maîtres-nageurs).

L'objectif est d'offrir un temps ludique, convivial et de découverte d'une large palette d'animations dans différents domaines.

Dans les premières semaines de la rentrée, une présentation des animations est effectuée par les intervenants au sein de chaque école, au cours de laquelle l'enfant choisit 3 activités qu'il souhaite pratiquer tout au long de l'année à raison de 10 séances pour chacune d'elles. Afin d'adapter le contenu de chaque animation à la capacité de l'enfant, les animations sont proposées par niveau scolaire (CP/CE1 et CE2/CM).

Elles se déroulent au sein des écoles (l'accueil de loisirs, salles polyvalentes, salles de sports, bibliothèque) ou dans les équipements sportifs de proximité.

Les directeurs d'accueils de loisirs sont chargés de la coordination de cette activité.

645 enfants étaient inscrits en 2018 soit 44.9 % des élèves scolarisés. En 2021, 589 enfants se sont inscrits soit 42.7% des élèves scolarisés en élémentaire.

Un travail d'analyse sur les trois dernières années (2017-2018 à 2019-2020) a été effectué par l'agent en charge de ce dossier, sur la base de questionnaires de satisfaction remplis par les enfants bénéficiaires ainsi que des bilans des ateliers bleus transmis par les directeurs d'accueils de loisirs et des intervenants.

Cette analyse a permis de réadapter le choix des activités, les contenus des séances et le nombre d'enfants par atelier voire même la tranche d'âge. Même si la norme d'encadrement

est de 1 adulte pour 18 enfants, il nous a semblé impératif de revoir le nombre d'enfants pour le confort des séances (exple : cuisine, architecture, théâtre, anglais...).

Pour l'année 2022, il est prévu d'adresser aux familles un questionnaire de satisfaction sur la plateforme d'inscription en ligne et les activités. En parallèle les modalités d'inscriptions sur la plateforme, jugée peu ergonomique pour les familles, sera revue en lien avec notre prestataire Arpège.

✓ 18h-18h30 : poursuite de l'accueil du soir

Après l'accompagnement méthodologique et/ ou les activités du soir, sans participation familiale supplémentaire, une garderie est organisée avec un départ échelonné des enfants à partir de 18h. Des ateliers en libre accès sont proposés aux enfants (kapla, lego, jeux de société, lecture, dessin, ping-pong ...).

L'encadrement est effectué par les animateurs.

L'effectif moyen journalier est de 200 enfants en moyenne. Ce temps n'est pas déclaré au SDJES.

#### **b) Le Mercredi : Accueil de loisirs de 8h à 18h30**

✓ *Organisation : horaires, taux d'encadrement, effectifs*

L'accueil se déroule de 8h à 9h. Les enfants peuvent être accueillis en journée complète ou en demi-journée :

- En matinée : de 8h à 13h15/13h30 (repas inclus)
- En après-midi : de 13h15/13h30 à 18h30 (goûter fourni)

Le départ s'échelonne de 17h30 à 18h30.

La ville dispose de 11 accueils de loisirs situés au sein des écoles :

☞ 6 maternels : 4 vents – Conflans – Cerisaie – Champ des alouettes – Valmy maternelle – Port aux lions

☞ 5 élémentaires : Aristide Briand A- Aristide Briand B – Anatole France- Pasteur – Valmy élémentaire

Les enfants de l'école Desnos sont accueillis à l'Accueil de loisirs de Valmy élémentaire.

Les ALSH bénéficient de cars pour effectuer des sorties qui sont déterminées selon un planning commun.

L'encadrement est de 1 animateur pour 10 en maternelle et de 1 pour 14 en élémentaire. **Le directeur n'est pas compris dans ce taux.** Ce temps est déclaré au SDJES.

Cette activité est facturée aux familles sur la base du nombre de jours fréquentés avec l'application du quotient familial.

La fréquentation moyenne par mercredi était de 660 enfants (360 en maternelle et 300 en élémentaire) soit 27.4 % des enfants scolarisés. Elle est passée à 517 enfants inscrits à la journée soit 33 % en maternelle et de 17 % en élémentaire.

Afin de saisir de manière plus précise les déclarations de présence demandées par la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons paramétré les mercredis en distinguant les temps d'accueil du mercredi matin, du mercredi après-midi et de la journée complète. A compter de septembre 2021, nous avons ainsi pu identifier les fréquentations du mercredi.

En maternelle on compte 50 enfants en moyenne inscrits le matin, 17 l'après-midi et 281 la journée complète. En élémentaire, on compte 108 enfants le matin, 30 enfants l'après-midi et 236 la journée complète.

#### ✓ *Activités proposée le mercredi*

Le contexte de crise sanitaire qui a impacté les années 2020 et 2021 a eu pour conséquence de réduire les loisirs habituellement proposés le mercredi. Les structures d'accueil normalement ouvertes le mercredi ont fermé (hormis pour accueillir les enfants des personnels prioritaires).

Les projets et activités du PEDT ont été réadaptés au gré des protocoles sanitaires qui ont également évolué entre 2020 et 2021.

A la rentrée 2020-2021, les écoles ont pu ouvrir ainsi que les accueils de loisirs (hormis au printemps 2021) mais les activités sportives de contact ont été supprimées ainsi que certaines sorties (cinéma, musée, théâtre).

Les activités inter-centres ont également été suspendues pour éviter le brassage des enfants ; Les équipes d'animation ont néanmoins su s'adapter et maintenir certaines rencontres inter-centres, en distanciel (exple : défis sportifs).

Chaque structure d'accueil a donc organisé les activités en affectant un animateur référent par groupe classe, afin de s'inscrire dans la continuité du fonctionnement scolaire.

Dans ce contexte particulier contraignant pour le personnel d'animation, les activités suivantes ont été proposées aux enfants :

- **Activités artistiques et culturelles :**

- Activités autour de la découverte de régions et de pays
- Activités artistiques sur le thème de la nature
- Création manuelle sur le thème des sports
- Création de jeux de société- ludothèque
- Ciné-goûters (proposés aux accueils de loisirs maternels)

- L'heure du conte (plaisir de lire des histoires)
  - Forum de discussion pour les enfants d'élémentaire
  - Création d'un journal éco-menu impliquant les enfants sur la restauration scolaire
  - Boîte à colères (pour canaliser sa colère dans le collectif)
  - Création d'une fresque (mandala) sur le mur d'une école, en lien avec les enseignants
  - Concours de photos et exposition sur la nature
  - Boîtes à surprises pour les familles (boîtes avec du matériel permettant aux familles de créer des jeux avec leurs enfants)
  - Participation au prix littéraire Unicef
  - Animation autour de l'expression des talents en élémentaire
  - Ateliers philo
- **Activités sportives :**
    - Défis sportifs (en distanciel)
    - Initiation à la Danse
    - Ateliers de relaxation et temps calme
    - Découvertes sportives
    - Grands jeux sportifs
- **Activités axées sur le développement durable et la solidarité :**
    - Fabrication de pain bio avec l'association « *Courage le Groupe* »
    - Cueillette de cassis et de lavande à proximité du gymnase Tony Parker en lien avec des retraités et le service jeunesse
    - Jardinage et sensibilisation au compost
    - Journée autour du développement durable
    - Création d'affiches sur le thème de l'environnement et défis environnementaux dans le cadre de la journée Unidays (Actions de l'Unicef)
    - Sensibilisation à la réduction des emballages au goûter en élémentaire
    - Recyclage des outils d'écriture dans tous les accueils de loisirs
    - Ateliers cuisine (récupération des produits non consommés à la restauration)
    - Petits déjeuners fruités (récupération des fruits pour faire des smoothies)
    - Mise en place de bancs de l'amitié (via les actions Unicef)
    - Participation au Noël solidaire (collecte de denrées alimentaires) au profit de l'épicerie solidaire (Noël 2018, 2019, 2020)
    - Participation à une collecte de jouets solidaire au profit d'une association d'insertion professionnelle « *Rejoué* » (Noël 2020) et visite des locaux de Rejoué à Ivry (Val de Marne)

Les équipements culturels tels que les médiathèques, l'espace Art et liberté et le Théâtre des 2 Rives travaillant habituellement avec les accueils de loisirs ont fermé une longue période.

En 2019-2020 le spectacle proposé aux enfants des accueils de loisirs « Ma Tâche » (théâtre d'ombres) a été reporté en 2022. En 2022, quatre spectacles seront proposés aux enfants des accueils de loisirs autour des disciplines : clown/mime, théâtre et musique.

Les animations en lien avec les médiathèques ont été également suspendues. En 2021-2022 le partenariat a repris permettant également de réimpulser une formation autour de la lecture aux animateurs par les médiathécaires (janvier 2022).

Le partenariat avec l'association *Lire et faire Lire*, après avoir démarré en 2018-2019 de manière dynamique (30 bénévoles retraités au service des écoles et accueils de loisirs) a été mis en sommeil dès l'annonce de la crise sanitaire.

### **c) Activités extra-scolaires pendant les vacances**

Les vacances scolaires ont pu être proposées à toutes les familles à partir de l'été 2020, après avoir ouvert les SMA lors du confinement au printemps 2020.

Au printemps 2021, la Municipalité a dû à nouveau réserver l'accueil de l'ALSH aux enfants des personnels prioritaires.

Le nombre de structures ouvertes a été revu à la hausse dès 2020 enfants afin de limiter les brassages et organiser au mieux les activités (entre 3 et 4 écoles accueils de loisirs ouverts en maternelle et entre 2 et 3 en élémentaire).

Dès que les sorties ont pu être à nouveau autorisées, le temps d'accueil du mercredi a permis d'organiser des sorties avec pique-nique à la journée (exemples : forêt, bases de loisirs, cueillettes.).

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et de 1 pour 12 en élémentaire.

Le directeur n'est pas inclus dans le taux d'encadrement. Pour les effectifs importants il peut être assisté d'un adjoint (à A. Briand et Valmy élémentaire).

Les effectifs journaliers ont donc varié en fonction de ces différentes périodes de vacances au rythme des protocoles sanitaires :

Période	ALSH maternel	ALSH élémentaire	Total/jour	% de fréquentation
Toussaint 2020	241	234	475	20%
Noël 2020	172	167	339	14%
Hiver 2021	242	206	448	19%
Printemps 2021 *	28	24	52	2 %
Été (juillet 2021)	189	320	509	21%
Été (août 2021)	103	117	220	9%

\*Ouverture consacrée aux enfants du personnel soignant, forces de l'ordre uniquement

La ville a dû également annuler **des séjours** pour les jeunes de 6 à 17 ans durant les vacances de printemps et d'été 2020 et sur la période d'hiver et de printemps en 2021.

- 45 enfants de 6/12 ans sont partis en séjours d'hiver 2019
- 51 enfants de 6/12 ans sont partis en séjours d'été en 2019
- 24 enfants de 6/12 ans sont partis en séjours d'été 2021

Pour les enfants d'élémentaire, un **mini-séjour / séjour court** d'une durée de 5 jours est organisé durant les vacances de printemps à la campagne avec de nombreuses animations dont la pratique de l'équitation.

En fonction des capacités d'accueil des lieux retenus, l'effectif varie de 25 à 38 enfants.

- 30 enfants sont partis en mini séjour en 2019

En 2020 et 2021 aucun enfant n'a pu partir en mini séjour.

## II. MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### 1 – Mode d'inscription aux activités en ligne, sur « Mon Espace Ch@renton »

**La fréquentation d'un établissement scolaire public de la Ville donne automatiquement droit à une inscription annuelle aux activités pour l'année scolaire.**

Depuis septembre 2017, l'inscription à tous les accueils (péri et extrascolaires) s'effectue par internet sur un espace citoyen, « Mon Espace Ch@renton » ([monespace.charenton.fr](http://monespace.charenton.fr)) en se munissant d'une clé enfance pour accéder à son espace personnel et ainsi réserver en ligne les jours de présence souhaités.

A ce jour plus de 80% des familles sont concernées par ce nouveau dispositif.

Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant à la restauration et aux accueils périscolaires au plus tard 7 jours avant la semaine de fréquentation souhaitée.

Une dérogation est accordée aux familles justifiant d'un emploi du temps à horaires variables ou en recherche d'emploi, sur présentation d'une attestation (employeur, Pôle Emploi).

L'inscription aux ateliers bleus se fait en ligne sur « Mon espace Ch@renton » et à l'année. Les inscriptions pour les vacances scolaires se font en ligne aux dates communiquées en début d'année scolaire.

Enfin, les inscriptions aux séjours se font également en ligne aux dates publiées en amont.

Ces modalités d'inscription sont indiquées dans le Règlement Intérieur voté en conseil municipal.

### 2 – Refonte des tarifs en septembre 2021

Jusqu'au 1er septembre 2021, les tarifs étaient calculés à partir d'un quotient familial qui consistait à rapporter les différents revenus du foyer au nombre de personnes qui le composait. Les familles étaient invitées chaque année à fournir leur dernier avis d'imposition.

Le quotient familial se déclinait en 6 tranches, déterminées par délibération du Conseil Municipal, pour l'ensemble des activités concernées.

Les foyers monoparentaux dont le quotient familial était inférieur ou égal à 2500 € bénéficiaient d'un abattement compris de 0 à 50 %.

Votée en mai 2021, la nouvelle politique tarifaire de la Ville a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Celle-ci, modifiant la méthode de calcul des tarifs des services péri et extrascolaires et étendant le principe de tarification individualisée aux secteurs culturels de la Ville

(Conservatoire, Atelier d'Arts Plastiques, Ateliers socio-culturels), répond à la nécessité de s'adapter à la diversité des familles et à leurs usagers du service public, tout comme à la volonté de placer l'équité au centre de la réforme.

Elle permet également une simplification des démarches pour les usagers étant donné que seules deux informations sont demandées aux familles pour calculer leur Taux de subvention individualisé (Tsi) et ainsi générer leur tarif personnalisé : le Revenu Fiscal de Référence (RFR) et le nombre de personnes à charge. Ces deux informations se retrouvant sur le ou les avis d'imposition des foyers, un unique document est dorénavant demandé.

La politique tarifaire de la Ville favorise en outre les foyers monoparentaux, en leur attribuant une part supplémentaire, tout comme les personnes en situation de handicap ou de veuvage avec enfants.

Enfin, la situation des foyers en garde alternée est désormais pleinement prise en compte grâce à la séparation de la famille en deux foyers fiscaux et à l'utilisation du calendrier de réservations en ligne des accueils péri et extrascolaires correspondant à leur période de garde.

Un taux de subvention personnalisé (Tsi) est ainsi calculé par année, du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. Il peut être modifié en cours d'année dans certains cas particuliers de changement de situation, recensés dans la délibération n°2021\_073, et ce à condition que les familles fournissent les justificatifs demandés.

Les familles dont les difficultés financières sont importantes ont toujours la possibilité d'échelonner leur paiement voire sont invitées à entrer en contact avec le Centre Communal d'Action Sociale afin qu'une solution soit trouvée.

### 3 – Information des familles : « Mon Espace Ch@renton »

La ville développe depuis plusieurs années des supports d'information en direction des familles à travers le Charenton Magazine (parution mensuelle) la newsletter et le site internet.

Elles sont également informées de l'actualité scolaire, péri et extrascolaire dans la rubrique « Actualités » de l'espace citoyen « Mon Espace Ch@renton » (exemples : rappel des périodes d'inscriptions aux vacances, démarches à effectuer, information sur les activités et séjours organisés) et peuvent déposer et consulter leurs documents dans leur espace personnel (avis d'imposition).

La communication peut également s'effectuer par le biais du cahier de correspondance de l'enfant.

Avant chaque rentrée scolaire une réunion d'information est organisée pour les nouveaux parents de maternelle ou d'élémentaire au sein de chaque école en présence des directeurs d'école et d'accueil de loisirs pour expliquer le fonctionnement et l'organisation du temps scolaire et périscolaire. Les rentrées 2020 et 2021 n'ont pas permis aux nouveaux parents de participer à ces réunions d'information. En revanche les livrets d'accueil des écoles et

accueils de loisirs ont pu être diffusés et portés à la connaissance des parents via les directeurs d'écoles (version papier) ou directement sur le site internet.

Le livret d'accueil de chaque école (indiquant les coordonnées de l'école et de l'accueil loisirs, les informations sur la vie scolaire et périscolaire tels que les horaires) ainsi que les comptes rendus des conseils d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs sont consultables sur le site Internet de la Ville.

La communication s'effectue également par voie d'affichage devant chaque école et accueil loisirs : trombinoscope de l'équipe éducative, plannings d'activités, travaux effectués dans l'école...

Les parents n'ayant pu accéder aux écoles en raison du protocole sanitaire, la communication s'est faite par voie d'affichage et par mail, grâce à la boîte générique du service ([enfance@charenton.fr](mailto:enfance@charenton.fr)).

En raison du contexte, les équipes éducatives (enseignants, animateurs) n'ont pas pu organiser ces deux dernières années des événements (spectacles, expositions...) hormis en fin d'année 2021 dans certaines structures, permettant à la fois de valoriser le travail des enfants et de rencontrer les familles.

La commission « menus », instance dans laquelle siège un représentant de chaque association de parents d'élèves aux côtés du prestataire et des services municipaux se réunit tous les deux mois. Pendant les confinements, ces commissions se sont déroulées en distanciel.

Elle a pour objet de se concerter sur les menus servis aux enfants, de s'informer sur la composition des produits.

Les parents élus aux conseils d'école ont la possibilité de se rendre dans les restaurants scolaires durant la pause méridienne, d'y déjeuner pour s'informer de l'aspect qualitatif des repas servis. Ils doivent préalablement faire une demande d'autorisation auprès du pôle famille. Ces possibilités ont été limitées depuis la crise sanitaire en raison de l'interdiction aux personnes extérieures d'accéder aux établissements.

## PRESENTATION DU PEDT

La Ville souhaite s'engager pour la rentrée 2021/2022 et les suivantes (2022/2023 et 2023/2024) dans le renouvellement du projet éducatif territorial afin de renforcer le dialogue avec la communauté éducative et la cohérence de sa politique.

Le projet éducatif fixe les orientations pour les prochaines années à savoir l'amélioration de la prise en charge des enfants et une meilleure articulation des différents temps de la journée.

Compte tenu des actions éducatives développées depuis de nombreuses années tant au niveau scolaire que périscolaire et renforcées dans le cadre du PEDT entre 2018 et 2021, le nouveau PEDT va s'appuyer sur les activités périscolaires existantes mais également sur les nouvelles actions inscrites dans le projet de mandat.

**Trois Comités de Pilotage se sont tenus entre 2018 et 2021 : le 3 juillet 2018, le 20 juin 2019 et le 24 juin 2021**, en présence de parents élus, de représentants de l'Education Nationale (directeurs d'écoles, inspecteur), de la Caisse d'Allocations Nationale et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Après une interruption d'un an et demi (de mars 2020 à septembre 2021) dans le cycle de rencontres (annulation des comités de suivi et des comités de pilotage conformément aux protocoles sanitaires), les projets, bilans et évaluations conjointes avec les directeurs d'écoles, directeurs d'accueils de loisirs, parents et élus ont été mis en sommeil.

L'année 2021-2022 redonne un nouveau souffle aux acteurs éducatifs.

En effet, les responsables de service Enfance et Education ont réactivé pour l'année 2022 des rencontres PEDT à une fréquence régulière (3 par an) dans chaque établissement, en présence du directeur/ de la directrice d'école et du directeur /de la directrice d'accueil de loisirs.

Cette concertation a eu pour objectif de **réfléchir aux actions communes pouvant être menées en continuité et en complémentarité des projets d'école** tout en s'attachant aux spécificités de chaque établissement en termes de locaux et d'activités déjà menées.

**L'obtention du titre « Ville Amie des Enfants » célébrée le 4 octobre 2021 en présence du Maire, de représentants de l'UNICEF, des directeurs d'accueils de loisirs et des enfants de l'école Valmy élémentaire qui accueillait les invités, insuffle une nouvelle dynamique de projets transversaux Ville/Education Nationale et avec les autres services municipaux.**

Les offres de loisirs et d'activités sportives et culturelles qu'elles soient municipales ou associatives, malgré la crise sanitaire, ont pu être réadaptées et maintenues dès lors que les structures pouvaient accueillir des enfants.

La Ville souhaite réimpulser au travers d'objectifs partagés avec tous les acteurs éducatifs, une dynamique de projets et renforcer certains axes de travail.

## I. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

1 – Considérer l'enfant dans sa globalité avec ses spécificités en respectant son rythme, son bien-être et sa personnalité

- **Respecter les besoins de l'enfant**, au travers des activités proposées, en lui permettant de développer sa créativité dans un **cadre ludique et serein**, mais également de favoriser son développement psychomoteur.
- **Proposer des plannings d'activités permettant à l'enfant de participer aux activités de son choix** et lui permettre également de **ne rien faire, de se reposer, de se détendre** s'il le souhaite.  
Durant la pause méridienne, **les petits de maternelle doivent être couchés dès la fin du repas**. Cette pause est indispensable pour leur développement cognitif. En élémentaire, des temps calme devront également être instaurés.
- La **régularité des activités** notamment pour les plus jeunes doit être proposée pour faciliter leur intégration en leur donnant des repères.
- Les activités évoluent en **groupes d'âge** selon leur rythme.
- La mise en place d'activités constitue un **accompagnement de l'enfant vers l'autonomie**, l'acquisition d'un savoir- faire. L'organisation choisie doit aider l'enfant à **se repérer dans le temps et dans l'espace**
- **Lutter contre le harcèlement scolaire et périscolaire ainsi que le cyberharcèlement** participe à cette volonté de placer le bien- être de l'enfant au cœur des actions. Des séances de sensibilisation par des personnels formés seront proposées en temps scolaire et périscolaire. Des actions telles que la mise en place de bancs de l'amitié, afin de prévenir les violences dans les cours, seront développées.
- **Participer à la Consultation Nationale des 6/18 ans, à la Journée Nationale des Droits de l'Enfant et à la Semaine de l'Enfance (actions UNICEF).**

2 – Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs en lien avec le tissu associatif

- Permettre l'égalité d'accès de tous les enfants aux activités, **en ayant une attention particulière sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'égalité filles-garçons.**
- **Proposer aux associations d'animer des activités de découverte** sur le périscolaire du soir « les ateliers bleus » pour les enfants d'élémentaire, c'est permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques tout en respectant leur rythme et leurs besoins

- **Renforcer la qualité et la diversité des activités périscolaires, en particulier celles des ateliers bleus** (dominante musicale, culturelle, artistique, scientifique et sportive).
- **Communiquer dans une langue vivante en proposant des ateliers ludiques autour de la pratique de l'oral** afin de développer chez l'enfant dès 6 ans, la construction de la citoyenneté et son ouverture au monde.

### 3 – Développer l'apprentissage de l'éco-citoyenneté et sensibiliser les enfants au développement durable

- **Renforcer et diversifier les actions en matière de développement durable sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire** et ainsi de préparer les enfants dès leur plus jeune âge à devenir des concitoyens éco-responsables,
- **Lutter contre la pollution de l'air dans / et aux abords des écoles** en sensibilisant les enfants aux circulations douces et à la qualité de l'air, en lien avec les services techniques compétents.
- **Poursuivre la concertation avec les enfants sur les thèmes de l'environnement et du vivre ensemble** au travers de leur implication dans la végétalisation des cours, le tri du papier et des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les collectes solidaires.
- Des animations **sur la réduction des emballages au goûter** seront proposées en élémentaire afin de sensibiliser les enfants sur l'impact des emballages et le tri. Des poubelles de tri dans les cours d'élémentaire ont été installées à cet effet.
- **Sensibiliser les enfants aux consommations d'énergies** au sein de l'école et de l'accueil de loisirs et les impliquer autour de **projets sur la transition énergétique**.

### 4– Développer l'apprentissage de la citoyenneté, de la laïcité et du vivre ensemble

- **Le respect des autres enfants, des adultes, du matériel, des lieux** définit le cadre des activités proposées ainsi que **l'acceptation des règles** et les contraintes
- **Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression** par le biais d'Ateliers Philo, par exemple. **Ecouter l'autre, pouvoir s'exprimer, débattre, s'expliquer et se comprendre** participe à la tolérance et au vivre ensemble.
- Les équipes d'encadrement, à travers leurs actions, doivent **favoriser la transmission des valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement, la lutte contre les inégalités**, la mixité sociale et l'ouverture sur le monde.
- Poursuivre et renforcer les **Parcours Citoyens**, en lien avec les partenaires locaux, institutionnels, les seniors et le service jeunesse.

## 5– Favoriser une bonne alimentation et un équilibre nutritionnel pour la santé des enfants

- Chez l'enfant, la période 3/11 ans est une phase de croissance et d'apprentissage intense. C'est à cette période que se fixent des repères qui resteront à l'âge adulte. **Bien manger, c'est adopter une alimentation variée et équilibrée**, c'est-à-dire manger de tout en quantités adaptées. Cet équilibre alimentaire ne se construit pas sur une journée mais plutôt sur une semaine. Les familles jouent un rôle primordial pour aider leurs enfants à développer en matière d'hygiène et de santé des attitudes saines et préventives.
- **Les commissions de menus en présence des enfants seront poursuivies**, afin d'impliquer les enfants à l'élaboration des déjeuners et des goûters au restaurant scolaire
- **Les équipes des accueils de loisirs seront parties prenantes dans l'analyse des menus** consommés afin de veiller à la bonne application de l'offre qualitative et quantitative, en lien avec le Service Education.

## 6 – Contribuer à la réussite éducative en garantissant la qualité des activités proposées

- Favoriser le **plein épanouissement de l'enfant par la découverte d'une diversité d'activités, de connaissances nécessaires à son développement** et à son apprentissage.
- Mettre en place une organisation de qualité favorisant la continuité éducative et la sécurité des enfants grâce à un **recrutement de personnel qualifié**. En effet, l'animateur doit veiller à **proposer des activités variées et porteuses d'intérêt adaptées à chaque âge de l'enfant** mais également des temps d'animation de différents types :
  - L'activité libre sous la surveillance d'un animateur, dans un espace précis avec du matériel pédagogique adapté, l'enfant est libre de jouer,
  - L'activité dirigée où l'enfant participe à une animation proposée par l'animateur ou un intervenant extérieur.
- **Susciter ainsi l'envie d'atteindre des objectifs fixés ensemble** mais chacun à son rythme et toujours dans le plaisir de la pratique.
- **Favoriser la réussite éducative des enfants les plus fragiles (sur le plan social et/ou scolaire)** grâce à la mise en place d'un « *Pass Réussite* » en lien avec les familles de quotient familial bas et à une aide personnalisée pour les enfants fléchés par les enseignants (renfort de personnel) sur le temps d'accompagnement méthodologique de 16h30 à 18h.
- **Mettre en place d'un « Plan Lecture »** grâce au partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* » et les médiathèques municipales. Inciter les accueils de loisirs et les écoles à emprunter des livres instaurer des temps de lecture pour les CP/CE, le midi par exemple. Participer aux Prix littéraires de l'Unicef. Aménager des espaces de lectures adaptés dans les accueils de loisirs et les bibliothèques des écoles, en lien avec les directions scolaires.

➤ *Effets attendus pour les enfants :*

- Des connaissances : découverte d'activités variées, du monde associatif et des équipements de loisirs de la ville
- Une amélioration du comportement : développement de l'autonomie, de l'esprit d'équipe et d'entraide
- Des compétences : motricité, dextérité, créativité, langage, communication, responsabilisation

➤ *Activités développées durant le temps périscolaire et extrascolaire*

Activités culturelles et artistiques

Activités de plein air

Activités physiques et sportives

Activités scientifiques et de découverte

Activités axées sur le développement durable

Activités intergénérationnelles en lien avec le service retraité, la résidence pour les Personnes âgées et l'EHPAD

Activités de jeux éducatifs, de stratégies et de jeux libres

Activités autour du développement durable et du bien-être de l'enfant axes forts du prochain PEDT

## II. PRESENTATION DE LA RENTREE 2021

Dans le cadre d'une amélioration de la qualité des activités périscolaires en termes de contenu et d'organisation, des évolutions sont envisagées.

**Des bilans** sont effectués par les directeurs d'accueils de loisirs sur la pause méridienne, l'accueil du soir, le mercredi et les vacances, entre chaque période de vacances scolaires. Ces bilans sont inscrits dans le temps de travail du personnel d'animation.

**L'évaluation des activités proposées sera renforcée** grâce au **partenariat avec le SDJES** (actions école/accueil de loisirs, actions phares liées au projet pédagogique de l'accueil de loisirs, actions communes).

Des **rencontres PEDT** seront programmées à raison d'une fois par trimestre avec la direction scolaire, la direction de l'accueil de loisirs, le responsable du service Education et la Responsable du Service Enfance, permettant de mesurer l'avancée des projets sur l'ensemble des axes.

### 1 – Les évolutions envisagées

#### a) **La pause méridienne**

Le temps du repas est un moment clé de la journée. C'est un temps de partage et d'apprentissage des goûts. C'est pourquoi la Ville de Charenton-le-Pont, dans le cadre du renouvellement du marché de restauration (en juillet 2021), met l'accent sur l'application stricte de la Loi Egalim avec une part importante d'aliments issus de l'agriculture biologique et de produits durables. Actuellement les produits servis représentent 30% de composants biologiques.

⇒ D'ici 2024, l'objectif est d'atteindre 50% de composants biologiques et 40% de produits durables (issus de circuits courts, locaux et / de commerce équitable). Les menus végétariens ont été mis en place dès la phase d'expérimentation, en novembre 2019.

La pause méridienne est également un temps de décompression qui offre un cadre favorable au développement d'activités.

**En maternelle**, ce temps a été déclaré au SDJES donne lieu à la rédaction d'un projet pédagogique associant animateurs et ATSEM avec des activités plus structurées faisant l'objet d'une communication auprès des familles sous la forme d'affichage de plannings à la semaine ou au mois.

⇒ Les ATSEM seront plus impliquées dans les projets, via de la formation avec les animateurs (à renforcer) et des temps d'échanges à instaurer (inscrit dans le temps de travail applicable en janvier 2022).

**En élémentaire**, chaque jour des ateliers ludiques artistiques et sportifs sont également proposés aux enfants. La mise à disposition des équipements sportifs situés à proximité de 3 de nos écoles élémentaires favorise la mise en place d'activités physiques et sportives. Ce temps est déclaré au SDJES. Les équipes d'animation veillent à informer les familles des activités organisées sur la semaine.

⇒ L'accent sera mis sur l'instauration d'activités privilégiant le **libre choix des enfants**. Les espaces seront aménagés en conséquence (lecture, jeux de construction, activités manuelles, sports collectifs, repos et détente, ...).

⇒ Les **projets axés autour du développement durable seront également poursuivis sur ce temps d'accueil** :

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets
- Élaboration d'une « *commission menus* » en direction des enfants en lien avec le service restauration et la Société de Restauration
- Arrosage des potagers avec l'eau non consommée au restaurant scolaire ou du récupérateur d'eau de pluie
- Dépôt des épluchures dans le composteur dans les établissements disposant du matériel
- Expérimentation de projets permettant de réinstaurer le calme dans le restaurant
- Récupération des fruits non consommés pour les goûters

#### **b) L'accueil périscolaire du soir 16h30 – 18h30**

Les accueils du soir restent des moments privilégiés de détente et de repos de fin de journée, permettant à l'enfant de faire des activités libres ou encadrées. Le respect du libre choix de l'enfant est un **axe pédagogique important** sur lesquelles les équipes d'animation sont attentives.

**En maternelle, les activités déjà proposées se poursuivent** (jeux de société, jeux de construction, dessin, lecture/conte, activités multisports, jeux de mimes, danse, jeux musicaux, activités manuelles...).

L'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants en maternelle.

**En élémentaire** : accompagnement méthodologique et ateliers bleus

⇒ Un travail plus étroit avec les enseignants sera élaboré pour **permettre une aide renforcée aux élèves les plus en difficulté sur le temps d'accompagnement méthodologique**.

L'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants. Pour ce dispositif d'aide renforcée, il sera envisagé un taux d'encadrement de **1 pour 5 enfants ciblés maximum, après chiffrage et arbitrage définitif de ce renforcement d'encadrement**.

⇒ Une **évaluation des « Ateliers bleus » (activités sportives, culturelles, artistique proposées au choix les mardis ou vendredis de 16h30 à 18h, sera renforcée pour la rentrée de septembre 2022** : des questionnaires seront diffusés aux enfants ainsi

qu'aux familles en amont de septembre 2022. Des bilans seront effectués avec les intervenants en cours d'année. La plateforme d'inscriptions sera revue pour un meilleur usage par les familles. Le partenariat avec de nouvelles associations et intervenants sera développé afin de diversifier l'offre d'activités et augmenter le nombre de places tout en restant garant du confort des enfants pendant les séances. En effet, bien que le taux d'encadrement soit de 1 adulte pour 18 enfants, certaines activités accueillent moins de 18 enfants (théâtre, manga, archéologie, anglais...) afin de garantir une meilleure qualité d'intervention.

L'encadrement est variable : de 1 adulte pour 12 à 18 enfants selon l'activité.

Afin d'adapter le contenu de chaque animation à la capacité de l'enfant, elles sont proposées par niveau scolaire (CP/CE1 et CE2/CM1CM2). Elles se déroulent au sein de l'école (accueil de loisirs, salles polyvalentes, salles de sports bibliothèque ou autres) sachant que tous les locaux des établissements scolaires ont obtenu l'agrément du SDJES ou dans les équipements sportifs de proximité tels que gymnases.

**Un atelier « informel »** est mis en place pour les enfants fatigués ou qui ne souhaitent pas participer aux activités. L'enfant peut pratiquer une activité libre (jeux, livres) sous la surveillance d'un animateur. L'encadrement est en moyenne de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire.

De 18h à 18h30, après l'accompagnement méthodologique ou les ateliers bleus, l'accueil de loisirs se poursuit avec la mise en place de petits ateliers ludiques et la possibilité pour les familles de reprendre l'enfant de manière échelonnée à partir de 18h.

### c) **L'accueil du mercredi : participation au « Plan Mercredi »**

Cet accueil se déroule sur une journée complète ou en demi-journée.

Les directeurs des accueils de loisirs sont chargés de proposer une offre adaptée et répondant aux objectifs du Plan Mercredi : « avec des **activités ambitieuses** culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, manuelles... », « dans le respect des goûts et du **rythme des enfants** », « en **dialogue avec les écoles** et en lien avec chaque territoire ».

#### ✓ *Des activités ancrées au territoire*

Depuis 2018, nous avons pu développer des **actions en partenariat avec des associations locales** telles que :

- *Happy Bee Miel*, autour de cycles de sensibilisation aux ruches de Charenton implantées près du gymnase Tony Parker. Ce laboratoire d'expériences a été également investi par le service municipal Nature et Jardins, qui a planté et récolté, de la lavande et des cassis avec les enfants des accueils de loisirs, à proximité des ruches
- *Courage le Groupe*, autour de la fabrication du pain par les enfants.

La **collecte des denrées alimentaires au profit de l'épicerie solidaire** est une action locale et partenariale d'ampleur école / accueil de loisirs depuis 2018 qui a impliqué chaque année

plus d'accueils de loisirs : 200 kg de denrées collectées en 2018, 500 kg en 2019 et 700 kg en 2020.

**La collecte des jouets qui s'est déroulée en décembre 2020 est un autre projet partenariat local écoles/accueils de loisirs**, avec l'association Rejoué basée à Ivry : 1197 kg de jouets collectés et recyclés pour permettre aux familles modestes d'acheter des jouets à bas prix pour leurs enfants. Les enfants ont pu visiter, sur temps scolaire (une classe de l'école Anatole France) et périscolaire (des enfants de l'accueil de loisirs de Briand) les locaux de l'association Rejoué où du personnel en insertion nettoient et recyclent les jouets collectés.

Ces actions partenariales s'inscrivent dans le Plan Mercredi et se poursuivront les prochaines années. Les équipes éducatives sont sensibles au caractère « développement durable » et « solidaire » de ces actions.

#### ✓ *Des temps de repos et de détente en maternelle et en élémentaire*

Bien que la sieste soit instaurée en maternelle tous les jours et systématiquement pour les petits et moyens, certaines structures élémentaires ont pu vérifier le bénéfice de l'instauration d'un temps de repos en élémentaire (à Briand, Pasteur.). Le mercredi est une coupure dans la semaine pour l'enfant. L'après-repas est un temps propice au repos et il semble intéressant de l'expérimenter dans les autres structures avec un retour d'expériences.

Par ailleurs, les temps de relaxation et de détente ont vu le jour en maternelle comme en élémentaire. Ces temps sont également propices au calme et à la sérénité dans un espace collectif souvent bruyant et fatiguant.

#### ✓ *Développement de parcours éducatifs*

La notion de parcours éducatifs sur des thématiques musicales, sportives, scientifiques est à renforcer le mercredi.

Des partenariats ont pu être mis en place depuis 2018 avec les médiathèques autour de malles de livres, de cinés goûters. De plus, les maîtres - nageurs se sont portés volontaires pour proposer des activités sportives sur le temps du mercredi.

En 2021, le thème du sport a été exploré sous toutes ses formes : construction de baby-foot, exposition sur les sports, défis sportifs...

Il reste cependant à développer des cycles autour de la musique et des activités scientifiques en partenariat avec des associations locales.

Il est à noter que ces parcours éducatifs tels que déjà développés sur le temps scolaire autour de la musique, du sport et de la citoyenneté ont un impact sur le temps périscolaire qui en assure la continuité sous d'autres formes.

#### ✓ *Développement de jardins et composteurs*

Les écoles en lien avec les accueils de loisirs œuvrent depuis quelques années autour de cette thématique du jardinage qui a pris une grande place dans le plan d'actions. Le service Nature et jardins a créé un guide de bons usages, formé les équipes d'animation et propose un plan de végétalisation des cours pour lequel les enfants des accueils de loisirs devront être impliqués.

✓ *Aménagement des espaces communs (cours, bibliothèque...)*

Les écoles et accueils de loisirs utilisent de manière partagée des espaces communs. Les cours et les bibliothèques en font partie.

Dans le cadre de Ville Amie des Enfants, des retours d'expériences enrichissent notre réflexion sur la nécessité de penser ces espaces communs de manière transversale et en impliquant davantage les enfants (exple : malles de jeux pensées par les enfants et servant autant aux récréations qu'aux temps périscolaires, installations de cabanes de l'amitié, de bancs de l'amitié, de marquages au sol, de plantations ...).

Les bibliothèques sont également des espaces partagés qui peuvent être aménagés de manière transversale (c'est le cas à l'école Briand).

✓ *Communication aux parents sur les actions développées*

Les parents ont été mis à l'écart, malgré elles et les équipes éducatives, de l'activité des écoles et des accueils de loisirs, car l'accès leur est interdit depuis 2020 (notamment en maternelle) conformément au protocole sanitaire (« accès des parents limité au strict nécessaire »).

Les fêtes d'écoles et d'accueils de loisirs ont également été réduites voire supprimées.

Les équipes d'animation se sont pourtant efforcées de maintenir un lien avec les familles par la voie de l'affichage des plannings d'activités et du trombinoscope des équipes devant l'école.

Il semble néanmoins que la communication soit insuffisante. Alors que les écoles ont un cahier de liaison qui permet ce lien avec chaque famille, les accueils de loisirs n'ont pas de support de correspondance.

De plus, dès lors que les parents pourront à nouveau avoir accès aux accueils de loisirs, il conviendrait de les impliquer sur les temps périscolaires en faisant appel à leurs compétences (professionnelles, artistiques, culinaires, jeux ...) pour développer certaines activités.

Les réunions d'informations en fin d'année pour les parents de PS et de CP permettent également aux équipes d'accueils de loisirs de présenter leur projet et leurs équipes aux parents.

La semaine-type scolaire et périscolaire d'un enfant durant l'année 2021/2022 :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h	Ouverture des portes de l'école	Ouverture des portes de l'école	Accueil de 8h à 9h <u>En journée complète</u> : 8h/18h30  Ou  <u>En demi-journée</u>  Matin : 8h/13h15 (repas inclus)  Après-midi : 13h15/18h30  (goûter fourni)  <i>Départ échelonné dès 17h30 jusqu'à 18h30</i>	Ouverture des portes de l'école	Ouverture des portes de l'école
8h-8h30	Accueil du matin périscolaire	Accueil du matin périscolaire		Accueil du matin périscolaire	Accueil du matin périscolaire
8h20-8h30	Accueil par les enseignants	Accueil par les enseignants		Accueil par les enseignants	Accueil par les enseignants
8h30-11h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h30-13h0	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h20	Ouverture des portes de l'école	Ouverture des portes de l'école		Ouverture des portes de l'école	Ouverture des portes de l'école
13h20/13h30	Accueil par les enseignants	Accueil par les enseignants		Accueil par les enseignants	Accueil par les enseignants
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h30	Accueil du soir périscolaire	Accueil du soir périscolaire		Accueil du soir périscolaire	Accueil du soir périscolaire
16h30-18h	Accompagnement méthodologique (élémentaire)	Accompagnement méthodologique ou <u>Ateliers bleus</u> (élémentaire)		Accompagnement méthodologique (élémentaire)	Accompagnement méthodologique ou <u>Ateliers bleus</u> (élémentaire)

**d) La prise en compte du handicap**

Dans le cadre des accueils périscolaires, la ville porte une attention particulière aux enfants porteurs de handicap.

L'enjeu est d'assurer l'accès de tous à la réussite éducative dans un souci d'égalité devant les droits fondamentaux des enfants.

Une réunion est proposée préalablement entre les parents, le directeur de l'accueil de loisirs concerné et les services municipaux afin d'organiser la venue de l'enfant. Une concertation préalable semble également nécessaire avec l'équipe enseignante qui a la charge de l'enfant durant le temps scolaire.

L'objectif est à la fois de rassurer les parents sur la spécificité de l'enfant, mais également de mesurer la capacité pour l'équipe d'animation d'assurer un accueil de qualité.

- ⇒ Les équipes d'animation seront renforcées avec un animateur supplémentaire ou une auxiliaire de vie scolaire, si ce type de recrutement est plus adapté par rapport à l'enfant.

Un lien étroit et régulier est établi entre le Pôle Famille et le référent académique chargé du suivi des enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles afin d'accompagner au mieux chaque situation. Si nécessaire, la Ville recrute des Auxiliaires de Vie Scolaire ou des animateurs formés, sur le temps périscolaire, pour accompagner certains enfants en situation de handicap.

Nous comptons 11 enfants en situation de handicap qui ont eu un accompagnement spécifique en 2020 (sur temps périscolaire et extrascolaire). Cet accompagnement a représenté 1900 heures d'accompagnement (soit 32 593 € de frais de personnel). La Caisse d'Allocations Familiales nous subventionne au titre de la convention « *Fonds Publics et Territoires* ».

#### **e) Une meilleure articulation du temps scolaire et périscolaire à travers les projets d'écoles**

Sur la base des projets d'écoles plusieurs axes de travail seront poursuivis :

- ✓ ***Le développement de la coopération et de la communication avec les parents***
- Favoriser l'implication des parents sur les temps périscolaires en faisant appel à leurs compétences (professionnelles, artistiques, culinaires, jeux ...) en les faisant participer à des activités
- Organiser les réunions d'accueil destinées aux parents d'enfants entrant en petite section de maternelle ou en CP en collaboration avec le directeur de l'accueil de loisirs afin de présenter les lieux, expliquer le rôle de l'équipe d'animation, répondre aux questions des familles sur l'organisation des différents temps périscolaires
- Mettre en place un livret d'accueil commun distribué en début d'année à chaque famille, précisant les enjeux de l'école, l'organisation de la journée, le plan de l'école, les activités proposées sur le temps périscolaire
- Créer un trombinoscope permettant aux familles et à l'enfant d'identifier tous les adultes qui se succèdent durant la journée
- Diffuser auprès des familles les projets pédagogiques élaborés en début d'année scolaire par les équipes d'animation pour faire connaître le fonctionnement de l'accueil de loisirs (synthèse du projet disponible sur le site internet).
- Assurer la diffusion du planning des activités mises en place sur la semaine ou le mois durant la pause méridienne, l'accueil du soir en maternelle et élémentaire

✓ *La mise en place de parcours culturels, artistiques, sportifs et scientifiques avec une finalité éducative*

Une concertation avec les équipes pédagogiques en début d'année peut être l'occasion pour les équipes d'animation de se faire connaître, d'instaurer un dialogue, de prendre connaissance des projets artistiques menés durant le temps scolaire et de proposer de s'y raccrocher en soulignant qu'il ne s'agit pas de refaire du « scolaire » en temps de loisirs, les règles en sont assouplies, avec une plus grande liberté laissée à l'enfant et une approche différente et complémentaire.

La participation des accueils de loisirs aux fêtes d'école peut être l'occasion de réaliser une exposition commune ou des activités communes.

L'organisation durant le temps scolaire de manifestations saisonnières de type printemps des livres, fête de la musique en juin peuvent être l'occasion d'associer le périscolaire afin de développer l'action sur l'ensemble de la journée.

✓ *Les liaisons crèche/entrée en maternelle, grande section/CP et CM2/ 6eme*

Les écoles et accueils de loisirs mettent en place cette liaison.

Pour le scolaire, elle peut se traduire par des visites des futurs établissements, des rencontres sous la forme de défis, des cours dispensés par des professeurs du collège.

Des journées passerelle sont organisées par les accueils de loisirs maternels pour favoriser l'intégration des enfants de crèche en lien avec les directrices de ces structures. Des rencontres similaires se déroulent également tout au long de l'année entre les accueils maternels et élémentaires, sous la forme de grands jeux.

Durant les vacances d'été, les enfants entrant en première année de maternelle peuvent être accueillis dans nos accueils de loisirs maternels, tandis que les futurs CP le sont en élémentaire, accompagnés toutefois d'un animateur référent maternel. Ce dispositif permet à l'enfant de se familiariser avec une nouvelle organisation.

**f) Les thèmes transversaux écoles/accueils de loisirs**

Les **actions de développement durable** sont menées dans toutes les écoles de façon transverse avec les accueils de loisirs.

Les thèmes à explorer au travers d'**actions communes** sont :

- **La consultation nationale des 6/18 ans** (questionnaires à faire remplir par les enfants, sur les temps de séances d'éducation civique et morale par exemple) ce afin d'identifier les besoins des enfants sur la ville. Ce diagnostic pourra être utile tant aux écoles qu'aux accueils de loisirs.
- **L'égalité filles – garçons** est une question qui préoccupe tous les acteurs éducatifs : comment favoriser cette égalité ? (exple : en créant avec les enfants des malles d'activités mixte : cirque, jeux coopératifs, jeux traditionnels...)

- **La sensibilisation aux économies d'énergies** : il semble assez aisé d'associer les cours relatifs aux énergies proposés en cycle à des ateliers de sensibilisation proposés le midi ou le mercredi ; et ainsi impliquer les enfants dans la consommation des énergies au sein de l'école (chauffage, électricité). Le prestataire en charge du contrat de performance énergétique (CRAM) est en lien avec le service Bâtiments et le service Enfance pour programmer des ateliers de sensibilisation en temps scolaire ou périscolaire.
- **La prévention des violences** : ce sujet est totalement transversal. Les règlements intérieurs école/ accueil de loisirs doivent s'accorder sur ce point central qui relève à la fois de la sécurité physique et morale des enfants et de leur bien-être. Des interventions pour les CM et des sensibilisations pour les CP/CE devraient pouvoir se mettre en place.
- **Les espaces formels et informels d'expression** : En 2021, du personnel d'animation a été formé aux Ateliers Philos, afin de les déployer sur les temps périscolaires. Ces instances d'expression auront un écho et une résonance sur le temps scolaire.
- **Le « Plan lecture »** : mettre en place des dispositifs favorisant la lecture aux enfants et/ou par les enfants en lien avec *l'association Lire et Faire Lire*.
- **La sensibilisation aux droits de l'enfant** : dans le cadre de l'obtention du titre « Ville Amie des Enfants » des actions de formation pour les CM1 et CM2 et de sensibilisation pour les enfants de CP, CE1 et CE2 seront mises en place tous les ans.
- **L'aménagement des locaux communs** : nécessaire pour améliorer le bien-être des enfants dans tous les espaces.

Enfin, la mise en place de réunions trimestrielles spécifiques au PEDT sur chaque école, avec la direction scolaire et d'accueil de loisirs, les responsables de l'éducation et de l'enfance, permettront de créer des actions communes autour de ces thématiques, entre le scolaire et le périscolaire.

## 2 – L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants

### a) **La convention globale territoriale (CTG)**

La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94) est un partenaire privilégié de la Ville par son engagement contractuel à travers la Convention Territoriale Globale adoptée en décembre 2020.

Par cette convention, la Ville s'engage à poursuivre une offre d'accueil de qualité pour les enfants et jeunes et de développer des actions dans les domaines suivants :

- La parentalité et le soutien aux familles vulnérables (axe 1)
- La réussite scolaire pour tous (axe 2)
- La lutte contre la fracture numérique (axe 3)

- Le développement de l'autonomie et de la citoyenneté (axe 4)

Le PEDT respecte la cohérence de ce dispositif ; les principes développés dans la Convention Territoriale Globale font parfaitement écho à ceux énoncés dans le projet éducatif territorial.

Le service Enfance et Education est pilote des actions de l'axe 2, qui porte sur le soutien scolaire renforcé, le « *Pass Réussite* », les actions de prévention en faveur du bien-être à l'école, et une attention portée aux enfants en situation de handicap.

### **b) Les fonds publics et territoires**

La ville s'est inscrite dans dispositif d'aide de la CAF afin de renforcer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

### **c) Les formations proposées aux animateurs**

La Ville a développé le plan de formation suivant depuis 2018 :

- Conférence sur **la protection de l'enfance** animée par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ASE Val de Marne (en mars 2019) : étaient présents tous les directeurs d'accueils de loisirs, animateurs jeunesse, enseignants du conservatoire, d'ateliers pierre soulage, le personnel petite enfance.
- Formation sur **le management** en intra avec le CNFPT pour les 12 directeurs d'accueils de loisirs en 2019 et 2020
- Formations **entre pairs intitulés « échanges de savoirs » depuis 2018** sur le jardinage, l'animation du collectif, le théâtre, la cuisine - une centaine d'agents impliqués depuis 2018
- Sensibilisation sur **les droits des enfants** avec l'UNICEF en 2019 et novembre 2021 en direction des animateurs et ATSEM
- Formation aux **Ateliers Philo** par l'association *Les Petites Lumières*, pour 20 agents sur (6séances sur plusieurs séances en 2021)
- Sensibilisation à **l'égalité garçons filles** (juin 2021)
- Sensibilisation sur **le diabète** (29 septembre 2021) par un diabétologue de l'hôpital Necker et un parent d'enfant diabétique impliqué à l'association Ent'RED (réseau Enfance Diabète implanté à Charenton).
- Formations proposées par Le SDJES auxquelles ont participé quelques directeurs d'ALSH
- Formations individuelles en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin de renforcer certaines compétences, à l'issue des entretiens professionnels annuels.

## **3 - Les partenaires et les ressources mobilisés pour la mise en œuvre du PEDT**

La diversité des interventions prévues dans le PEDT implique le recours à des acteurs divers :

- Les services de la Ville : Directeurs et animateurs périscolaires des accueils de loisirs
- Les équipes pédagogiques des 12 établissements scolaires (directeurs, enseignants)

- Les associations sportives et culturelles présentes sur la ville ou exerçant leurs activités sur l'agglomération.
- **Clubs et associations :**
  - Saint-Charles de Charenton (tennis de table)
  - Saint-Charles de Charenton (basket)
  - Cercle d'escrime Henri IV
  - Azur Olympique (athlétisme)
  - Cercle des Nageurs de la Marne (volley)
  - Comité de jumelage Angleterre (anglais)
  - Compagnie Gildas (théâtre)
  - Association Sun et Dance
- **Des intervenants extérieurs** (archéologie, échecs, mangas, calligraphie)
- **Autres Services municipaux :**
  - Service Nature et Jardins
  - Service Jeunesse
  - Espace Art et Liberté
  - Conservatoire
  - Théâtre des 2 Rives
  - Médiathèques
  - Service des Sports
  - Direction de la Communication
  - Direction des Ressources Humaines
  - Direction informatique
  - Garage municipal
- **Pour le partenariat intergénérationnel :**
  - Services retraités
  - Résidence pour personnes âgées Jeanne d'Albret
  - Résidence Gabrielle d'Estrées (EHPAD)
  - La maison du Combattant

#### 4 - Structure de pilotage du projet

##### a) **Le Comité de Pilotage**

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, le comité de pilotage est composé :

- du Maire et de l' élu en charge de l'Enfance et de l'Education,
- des représentants du Pôle famille (responsables des services Enfance et Education, directeurs/trices des Accueils de loisirs)
- des directeurs des écoles maternelles et élémentaires publiques,

- de représentants des parents élus (têtes de liste),
- de représentants d'associations intervenant sur les temps périscolaires,
- de représentants de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN), en l'occurrence l'Inspection de circonscription,
- de représentants de la CAF 94
- de représentants du SDJES.

Les membres du comité de pilotage sont invités à se réunir **1 fois par an** à la fin de chaque année scolaire pour effectuer un bilan des actions menées et des problématiques rencontrées.

La mission du comité est d'effectuer le suivi du PEDT. Il doit évaluer l'organisation et les objectifs fixés en s'appuyant sur différents critères en vue de proposer d'éventuelles évolutions.

### **b) Les comités de suivi par établissement**

Leur composition :

- Les responsables des services Enfance et Education, la directrice du Pôle Famille le cas échéant,
- Le directeur/la directrice d'école,
- Le directeur/la directrice de l'Accueil de loisirs

Ces groupes de travail plus restreints se réuniront **3 fois par an dans chaque établissement** afin d'effectuer un suivi et une évaluation des activités mises en place au sein de chaque école, identifier les difficultés d'organisation s'il y a lieu et formuler des propositions au comité de pilotage.

### III. EVALUATION DU PEDT

L'évaluation du PEDT permet de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place.

	Les objectifs poursuivis	Les indicateurs
<b>L'organisation du PEDT</b>	<i>La continuité et la cohérence entre les temps éducatifs</i>	L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue
	<i>La coopération et l'échange entre les différents acteurs</i>	Renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs Implication des parents dans la mise en œuvre du PEDT Renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif
<b>Activités périscolaires</b>	<i>Diversité des activités</i>	Nombre d'activités proposées
	<i>Qualité des activités</i>	Activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire en lien avec le projet d'école
	<i>Enrichissement des activités</i>	Participation d'intervenants et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global
<b>Satisfaction des enfants</b>	<i>Participation des enfants</i>	Assiduité et nombre d'enfants aux activités
	<i>Implication des enfants dans les actions</i>	Ressenti des enfants à travers des discussions (bilans trimestriels et annuel) Nombre d'instances formelles et informelles créées

Les Outils :

- **Projets pédagogiques et d'activités** du personnel d'animation (activités internes à l'accueil de loisirs et communes aux accueils de loisirs)
- **Bilans de périodes** (pause méridienne, accueil soir, mercredis et vacances)
- **Bilans des Ateliers Bleus** (enfants, intervenants, coordinateurs)
- **Statistiques sur la fréquentation** des activités
- **Comptes-rendus des comités de suivi**
- **Comptes-rendus des comités de pilotage**



Le présent document a été **adopté à l'unanimité le 15 décembre 2021**, lors du Conseil Municipal.